

Le 10 juin 2014



Assemblée générale de Bolloré

L'ensemble des résolutions, présentées au cours de l'assemblée générale de Bolloré du 5 juin 2014, ont été adoptées à plus de 97 %.

L'assemblée a notamment renouvelé les mandats d'administrateur de Mademoiselle Marie Bolloré et de Madame Martine Studer et a nommé Madame Céline Merle-Béral en tant qu'administrateur.

Le solde du dividende, soit 1,10 euro par action, payable en espèces ou en actions sera détaché le 10 juin 2014 et mis en paiement le 30 juin 2014. Dans le cadre de l'option pour le dividende en action, le prix de souscription est fixé à 420,63 euros et la période de souscription s'étendra du 10 juin au 24 juin 2014.